

Séance ordinaire du 2 avril 2013

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce deuxième jour du mois d'avril deux mille treize à dix-neuf heures trente-cinq, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Jean-Claude Bouchard, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda, Michel Patry, Simon Théberge et Michel Turner formant quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Assistent à la séance : Michel Byette, directeur général adjoint par intérim, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

---

**CV-2013-02-36**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2013, tel qu'il est

modifié par le retrait des affaires prévues aux points 11.1, 15.1, 15.4, 16.7, 16.11 et 18.3 intitulées :

« **Service de la sécurité incendie**

Adoption de la politique municipale de sécurité civile

Réf. : INC-2013-010 »

« **Urbanisme et arrondissements**

Abrogation de la résolution CV-2006-07-33 « Politique sur la gestion de la fonction résidentielle »

Réf. : URBA-2013-021 »

« **Urbanisme et arrondissements**

Harmonisation odonymique

Réf. : URBA-PSU-2013-006 »

« **Développement**

Acquisition du lot 2 222 158 du cadastre du Québec et vente du lot 4 596 591 et d'une partie des lots 4 851 367 et autres de ce cadastre (Innoparc, secteur Lévis) et financement afférent

Réf. : DEV-2013-059 »

« **Développement**

Prolongation de l'entente intervenue avec le Parc technologique du Québec métropolitain »

« **Urbanisme et arrondissements**

Avis de motion du Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux

Réf. : URBA-2013-021 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« **Comité exécutif**

Appui à L'adoberge dans le cadre d'une demande au Fonds des initiatives communautaires de la Stratégie antidrogue »

« **Direction générale**

Aide financière à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées Chaudière-Appalaches

Réf. : DG-2013-046 »

« **Direction générale**

Aide financière à Espace jeunesse espéranto

Réf. : DG-2013-047 »

Adoptée à l'unanimité

**CV-2013-02-37**

**Période de questions**

Environ 18 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

**CV-2013-02-38****Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2013 et de la séance extraordinaire du 25 mars 2013**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 18 mars 2013, tel qu'il est modifié à la résolution CV-2013-02-12 « Second projet de résolution relatif à la demande d'autorisation pour les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant des immeubles situés aux 1 et 101 rue Lemay (secteur Lévis) » par la suppression, dans le premier alinéa, du mot « décembre » et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2013.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-39****Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 11, 18 et 19 mars 2013**

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 11, 18 et 19 mars 2013 est déposé.

---

**CV-2013-02-40****Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334, SCFP, concernant les conditions de travail d'un membre du personnel col bleu**

Réf. : [RH-2013-009](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334, SCFP, concernant les conditions de travail d'un membre du personnel col bleu, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2013-009.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-41****Modification de la résolution CV-2012-11-67 « Nomination et affectation de contremaîtres au Service des travaux publics » et contrat de travail à intervenir**

Réf. : [RH-2013-015](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De modifier la résolution CV-2012-11-67 « Nomination et affectation de contremaîtres au Service des travaux publics » par le remplacement du nombre et du mot « 23 décembre » par le nombre et le mot « 3 janvier » et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de travail, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision RH-2013-015, au lieu de celui annexé à la fiche de prise de décision RH-2012-101.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-02-42**

#### **Dépôt des certificats d'enregistrement relatifs aux règlements RV-2013-12-28 et RV-2013-12-29**

Les certificats d'enregistrement relatifs aux règlements suivants sont déposés :

- ✓ Règlement RV-2013-12-28 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations ;
  - ✓ Règlement RV-2013-12-29 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.
- 

#### **CV-2013-02-43**

#### **Financement de la dépense relative à la tenue de l'élection générale**

Réf. : [BPE-2013-002](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De financer la dépense relative à la location d'espaces à bureau, à l'acquisition d'ameublements et d'équipements de bureau et aux dépenses afférentes à la tenue de l'élection générale de 2013 au montant maximal de 358 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-02-44**

#### **Tarif de rémunération du personnel électoral et référendaire**

Réf. : [BPE-2013-003](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'établir le tarif de rémunération du personnel électoral et référendaire comme suit :

- le tarif horaire de tout membre du personnel électoral et référendaire est établi conformément à l'entente de travail des membres du personnel de la Ville applicable, en l'adaptant si nécessaire, le membre du personnel électoral ou référendaire ne bénéficiant d'aucune autre condition de travail prévue à cette entente, sous réserve de l'application de la loi.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-45**

**Versement d'une prime à un membre du personnel cadre de la Direction des ressources humaines**

Réf. : [DG-2013-004](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'entériner le versement à un membre du personnel cadre de la Direction des ressources humaines d'une prime pour responsabilités supplémentaires.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-46**

**Prêt de la salle du conseil par l'école secondaire Les Etchemins dans le cadre du programme *Citoyens du monde***

Réf. : [DG-2013-041](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle  
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De prêter gracieusement la salle du conseil à l'école secondaire Les Etchemins dans le cadre du programme *Citoyens du monde* les 6 et 7 mai 2013, pour la tenue de ses activités auprès des jeunes.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-47**

**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation au colloque du Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches**

Réf. : [DG-2013-043](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'autoriser le membre du conseil Ann Jeffrey, Janet Jones, Anne Ladouceur et Dominique Maranda à participer au colloque organisé par le Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches qui aura lieu le 18 avril 2013, à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-48**

**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de La société grand village inc.**

Réf. : [DG-2013-045](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Mario Fortier, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice de La Société Grand Village inc. qui aura lieu le 31 mai 2013 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-49**

**Engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour la compensation de milieux humides dans le « projet de développement 10-12 » (secteur Pintendre)**

Réf. : [ENV-2013-018](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs à réaliser un projet de compensation environnementale dans le futur plan de gestion des milieux naturels de l'arrondissement de Desjardins, en conservant à l'état naturel une superficie de milieu naturel équivalente au 13,12 hectares détruits, dans un délai de deux ans suivant l'émission du certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le « projet de développement 10-12 » dans le secteur Pintendre.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-50**

**Financement de la dépense relative à la réhabilitation du dépôt de matériaux secs**

Réf. : [ENV-MR-2013-013](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De financer la dépense relative à la réhabilitation du dépôt de matériaux secs au montant maximal de 25 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-51**

**Financement des dépenses relatives à la réhabilitation environnementale du lot 3 891 627 du cadastre du Québec (1365, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas), avis de contamination et plan de réhabilitation**

Réf. : [ENV-2013-011](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De financer les dépenses relatives à la réhabilitation du lot 3 891 627 du cadastre du Québec, situé au 1365, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas) au montant maximal de 40 500 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer un avis de contamination concernant ce lot.

D'autoriser la Direction de l'environnement à déposer un plan de réhabilitation concernant le lot 3 891 627 du cadastre du Québec au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-52**

**Approbation du Règlement numéro 122 autorisant un emprunt à long terme de 5,5 M \$ pour le financement de six (6) autobus articulés (60 pieds) à plancher surbaissé diésel de la Société de transport de Lévis**

Réf. : [INF-2013-019](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'approuver le Règlement numéro 122 autorisant un emprunt à long terme de 5,5 M \$ pour le financement de six (6) autobus articulés (60 pieds) à plancher surbaissé diésel de la Société de transport de Lévis, tel qu'il est adopté par sa résolution 2013-026.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-53**

**Modification du contrat pour le réaménagement de l'immeuble situé au 1240, chemin Filteau (secteur Saint-Nicolas) et pour la construction au 1500, rue Thomas-Powers (secteur Saint-Nicolas)**

Réf. : [INF-GEN-2013-023](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'autoriser l'avis de changement numéro S-16 au montant de 48 894,01 \$, plus TPS et TVQ, concernant les travaux additionnels relatifs au drainage sanitaire des espaces du garage conséquents aux travaux en cours d'exécution de l'immeuble situé au 1240, chemin Filteau (secteur Saint-Nicolas) et pour la construction au 1500, rue Thomas-Powers (secteur Saint-Nicolas), conformément aux ordres de changements apparaissant à la liste jointe en annexe à la fiche de prise de décision INF-GEN-2013-023, compte tenu que ces travaux additionnels constituent des accessoires à ce contrat et n'en changent pas la nature, pour les motifs contenus à cette fiche de prise de décision et à ses annexes.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-02-54**

##### **Rejet des soumissions reçues concernant le projet de modification au poste de régulation ELE-5**

Réf. : [INF-GEN-2013-029](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De rejeter les soumissions reçues concernant le projet de modification au poste de régulation ELE-5 (appel d'offres 2012-50-84), puisque celles-ci dépassent largement l'estimation établie par la Ville.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-02-55**

##### **Détermination, installation de panneaux d'arrêt et demande au ministère des Transports**

Réf. : [INF-GEN-2013-033](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De déterminer des zones d'arrêt et décréter l'installation des panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

- 266° sur la rue des Mimosas, à l'intersection de la rue des Jonquilles, en direction ouest, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome;
- 267° sur la rue des Jonquilles, à l'intersection de la rue des Mimosas, en direction nord et sud, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome;
- 268° sur la rue des Jonquilles, à l'intersection de la rue des Jonquilles, en direction est, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome;
- 269° sur la rue des Roses, à l'intersection de la rue des Mimosas, en direction nord, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome.

De demander au ministère des Transports d'analyser la zone où la vitesse permise est de 70 km/h sur la route Lagueux, de l'intersection de la route 116



jusqu'à l'intersection de la route 20 afin d'abaisser la limite de vitesse à 50 km/h (secteurs Saint-Étienne-de-Lauzon et Saint-Nicolas).

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-56**

**Affectation temporaire de deux membres du personnel à des postes de cadre de la Direction du service de police**

Réf. : [POL-2013-012](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De continuer l'affectation temporairement de l'inspecteur aux affaires internes au poste régulier à temps complet de directeur adjoint aux opérations de la Direction du service de police, au salaire de la classe 3, échelon 6, et d'un capitaine à la gendarmerie au poste régulier à temps complet d'inspecteur aux affaires internes à cette direction, au salaire de la classe 2, échelon 6, et aux autres conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail du personnel cadre, et ce, jusqu'au 28 septembre 2013.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-57**

**Protocole d'entente à intervenir avec Diffusion avant scène**

Réf. : [DVC-ART-2013-005](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure le protocole d'entente à intervenir avec Diffusion avant scène, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-ART-2013-005 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ce protocole.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-58**

**Nomination de membres du comité d'acquisition d'œuvres d'art de la Ville**

Réf. : [DVC-ART-2013-011](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité d'acquisition d'œuvres d'art de la Ville :

- Robert Maranda, membre du conseil de la Ville;
- Dominique Maranda, membre du conseil de la Ville;
- Pauline Leboeuf, représentant le Service des arts et de la culture;

- Stella Bissonnette, Lucie Dolbec et Claude Vallières, à titre de personnes reconnues pour leur expertise dans le domaine des arts visuels ou des métiers d'art et Lise Pelletier, à titre de substitut à ceux-ci.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-02-59**

##### **Financement de la dépense relative à l'amélioration par l'ajout de modules coniques et d'éclairage au parc de planches à roulettes situé au parc Quatre-Saisons (secteur Saint-Jean-Chrysostome)**

Réf. : [DVC-SPO-2013-008](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De financer la dépense relative à l'amélioration par l'ajout de modules coniques et d'éclairage au parc de planches à roulettes situé au parc Quatre-Saisons (secteur Saint-Jean-Chrysostome) au montant maximal de 39 900 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé affecté à l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-02-60**

##### **Dépôt de listes de certains contrats au 28 février 2013**

Réf. : [FSA-APP-2013-006](#)

Les listes de contrats suivants sont déposées à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25000 \$ conclus par le comité exécutif du 1er janvier au 28 février 2013 (article 477.3, 1<sup>er</sup> alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
  - liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2013, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2<sup>e</sup> alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
  - liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé du 1<sup>er</sup> au 28 février 2013 (article 477.3, 3<sup>e</sup> alinéa et 477.2, 6<sup>e</sup> alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).
- 

#### **CV-2013-02-61**

##### **Dépôt de listes de certains contrats au 31 janvier 2013**

Réf. : [FSA-APP-2013-003-R-1](#)

Les listes de contrats suivants sont déposées à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2013 (article 477.3, 1<sup>er</sup> alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2013 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2<sup>e</sup> alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2013, (articles 477.3, 3<sup>e</sup> alinéa et 477.2, 6<sup>e</sup> alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

### **CV-2013-02-62**

**Dépense au titre des coûts des avantages sociaux futurs pour l'année 2012 et renversement forcé du montant à pourvoir dans le futur (mesure d'allègement crise financière 2008) accumulé au 31 décembre 2012**

Réf. : [FSA-TRE-2013-010](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De renverser, aux résultats 2012, le montant à pourvoir accumulé au 31 décembre 2012 relativement à la mesure d'allègement suite à la crise financière 2008.

Adoptée à l'unanimité

### **CV-2013-02-63**

**Demande visant la délivrance d'une autorisation pour le système de traitement des eaux usées d'Extrudex aluminium Itée (secteur Saint-Nicolas)**

Réf. : [URBA-2013-028](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De ne pas s'objecter à la demande présentée par Extrudex aluminium Itée au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pour la réalisation sur les lots 1 963 846, 1 963 859 et 1 963 860 du cadastre du Québec de son projet de modification du système de traitement des eaux usées et en conséquence, d'autoriser la greffière à signer le certificat suivant l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2013-02-64****Déclaration de principes de protection et de conservation du patrimoine**Réf. : [URBA-PSU-2013-001](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter la déclaration de principes de protection et de conservation du patrimoine, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision URBA-PSU-2013-001, mais avec une modification au principe numéro 1, par l'ajout de la référence aux programmes de subvention applicables.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-65****Attribution d'un odonyme à certaines rues et d'un toponyme à une salle**Réf. : [URBA-PSU-2013-005](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'attribuer le toponyme suivant à une salle municipale :

- édifice situé au 10, rue Giguère (secteur Lauzon) :
  - salle Marguerite-Poiré (pour l'espace de l'ancienne bibliothèque).

De réattribuer les odonymes François-De Laval et Alfred-Bessette aux rues apparaissant sur le plan annexé à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-66****Autorisation à Festivent inc. pour l'utilisation du parc Champigny et d'un terrain**Réf. : [DEV-2013-071](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Aux fins de la présentation de la 31<sup>e</sup> édition de Festivent, d'autoriser Festivent inc. à utiliser le site du parc Champigny et toutes ses installations pour la période du 25 juillet au 6 août 2013 inclusivement, de même que le terrain vacant situé sur le lot 2 692 965 du cadastre du Québec (secteur Saint-Jean-Chrysostome), pour l'installation de véhicules récréatifs des forains.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-67**

**Modification de la résolution CV-2011-10-78 « Acquisition des lots 3 973 848 et autres du cadastre du Québec et de servitudes (secteur des rues des Lilas, du Millet et de l'Orge, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-De Lévy) »**

Réf. : [DEV-2013-085](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De modifier la résolution CV-2011-10-78 « Acquisition des lots 3 973 848 et autres du cadastre du Québec et de servitudes (secteur des rues des Lilas, du Millet et de l'Orge, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-De Lévy) » par l'ajout, à la fin du premier alinéa, du paragraphe suivant :

- «       • d'acquérir, à titre gratuit, les conduites d'égout pluvial sur une partie des lots 3 973 701 et 3 973 909 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Le domaine Jacques Dumas inc. et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet. »

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-68**

**Modification de la résolution CV-2011-13-25 « Vente d'une partie des lots 4 457 029 et 4 703 687 du cadastre du Québec et établissement d'une servitude (rue Saint-Laurent, secteur Lévis) »**

Réf. : [DEV-2013-087](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De modifier la résolution CV-2011-13-25 « Vente d'une partie des lots 4 457 029 et 4 703 687 du cadastre du Québec et établissement d'une servitude (rue Saint-Laurent, secteur Lévis) » par l'insertion, dans le deuxième alinéa, après les mots « mentionnées ci-dessus » des mots « une servitude de passage sur une partie du lot 2 434 488 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 52,05 mètres carrés, en faveur du lot 2 436 017 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-087, ainsi qu' ».

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-69**

**Acquisition des lots 5 012 655 et autres du cadastre du Québec et des servitudes sur le lot 5 012 657 de ce cadastre (rue Atocas et de la Camarine, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)**

Réf. : [DEV-2013-022-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de la fiche de prise de décision DEV-2013-022-R-1 à intervenir avec ce promoteur a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit les lots 5 012 655 et 5 012 656 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les immeubles champs-Bois inc., d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture des rues sur ces lots, conditionnellement à leur acquisition.

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec ce promoteur a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit les lots 5 138 147, 5 138 148 et 5 138 149 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les immeubles champs-bois inc., d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter la création de sentiers piétons sur ces lots, conditionnellement à leur acquisition.

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec ce promoteur a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit une servitude d'aqueduc et d'égouts et une servitude temporaire de passage pour des cercles de virage temporaire sur une partie du lot 5 012 657 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les immeubles champs-bois inc. et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-02-70**

**Contrat de prêt à usage à intervenir avec un organisme concernant une partie du lot 2 155 988 du cadastre du Québec**

Réf. : [DEV-2013-050](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De conclure le contrat de prêt à usage à intervenir avec un organisme bénévole concernant le prêt à celui-ci d'une partie du lot 2 155 988 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 500 mètres carrés, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-050 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ce contrat de prêt à usage.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-71****Modification de la résolution CV-2012-06-34 « Entente à intervenir avec 9198-0839 Québec inc. relative à une substitution de garantie »**Réf. : [DEV-2013-056](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De modifier la résolution CV-2012-06-34 « Entente à intervenir avec 9198-0839 Québec inc. relative à une substitution de garantie » par le remplacement des mots « décision DEV-2012-153, et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cette entente » par les mots « décision DEV-2013-056, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cette entente et d'autoriser le directeur du Développement à signer le document de mainlevée de l'hypothèque prévue à l'acte de vente publié sous le numéro 17 590 109, et ce, conformément aux conditions et modalités prévues à l'entente ».

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-72****Modification de la résolution CV-2012-06-22 « Échange d'une partie du lot 4 640 161 du cadastre du Québec (boulevard Alphonse-Desjardins, secteur Lévis) contre une partie du lot 2 154 328 de ce cadastre (boulevard de la Rive-Sud, secteur Saint-Romuald) »**Réf. : [DEV-2013-062](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De modifier la résolution CV-2012-06-22 « Échange d'une partie du lot 4 640 161 du cadastre du Québec (boulevard Alphonse-Desjardins, secteur Lévis) contre une partie du lot 2 154 328 de ce cadastre (boulevard de la Rive-Sud, secteur Saint-Romuald) » :

- par le remplacement, dans le titre, des mots « contre une partie du lot 2 154 328 » par les mots « contre le lot 2 697 775 et une partie des lots 5 115 385 et 2 159 386 »;
- par le remplacement, dans le premier alinéa, des mots « de 1 804 mètres carrés, tel qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2012-100 », par les mots « de 1 934 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-062 »;
- par le remplacement, dans le premier alinéa, des mots « contre une partie du lot 2 154 328 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 1 248 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à cette fiche de prise de décision », par les mots « contre le lot 2 697 775 du cadastre du Québec ainsi qu'une partie des lots 5 115 385 et 2 159 386 du cadastre du Québec d'une superficie totale approximative de 1 248 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-062 »;

- par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :

« De confirmer que cette partie du lot 4 640 161 du cadastre du Québec d'une superficie de 1 934 mètres carrés est affectée à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition et de confirmer que le lot 2 697 775 du cadastre du Québec et la partie des lots 5 115 385 et 2 159 386 de ce cadastre d'une superficie totale de 1 248 mètres carrés de ce cadastre ne sont plus affectés à l'utilité publique, conditionnellement à leur cession »;

- par le remplacement, dans le troisième alinéa, des mots « cette partie du lot 2 154 328 du cadastre du Québec au montant de 162 400 \$ » par les mots « la partie des lots 5 115 385 et 2 159 386 du cadastre du Québec d'une superficie totale de 1 248 mètres carrés et le lot 2 697 775 de ce cadastre au montant de 162 400 \$ ».

Adoptée à l'unanimité

### CV-2013-02-73

#### **Modification de la résolution CV-2012-10-58 « Vente du lot 2 220 104 du cadastre du Québec et acquisition de servitude (rue Gagnon, secteur Lévis) »**

Réf. : [DEV-2013-067](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De modifier la résolution CV-2012-10-58 « Vente du lot 2 220 104 du cadastre du Québec et acquisition de servitude (rue Gagnon, secteur Lévis) » :

- par le remplacement, dans le premier alinéa, du prix de « 93 500 \$ » par le prix de « 68 900 \$ »;
- par le remplacement, dans le premier alinéa, des mots « fiche de prise de décision DEV-2012-251 » par les mots « fiche de prise de décision DEV-2013-067 »;
- par le remplacement, dans le deuxième alinéa, des mots « aux conditions mentionnées dans cette fiche de prise de décision » par les mots « aux conditions mentionnées dans la fiche de prise de décision DEV-2013-067 ».

Adoptée à l'unanimité

### CV-2013-02-74

#### **Consentement à une modification cadastrale des lots 4 967 459 et 4 967 460 du cadastre du Québec et d'une servitude temporaire de passage (à pied et à voitures) sur une partie du lot 4 967 460 du cadastre du Québec (route du Président-Kennedy, secteur Lévis)**

Réf. : [DEV-2013-072](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard



De consentir à la modification cadastrale des lots 4 967 459 et 4 967 460 du cadastre du Québec aux conditions prévues à l'acte de consentement à une modification cadastrale tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-072 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cet acte, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Société immobilière SITE inc.

De consentir à l'établissement d'une servitude temporaire de passage sur une partie du lot 4 967 460 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 3 817,2 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à cette fiche de prise de décision et aux autres conditions mentionnées dans la cette fiche de décision, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Société immobilière SITE inc.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2013-02-75**

**Acquisition des lots 5 139 270 et autres du cadastre du Québec et d'une servitude sur le lot 5 139 344 de ce cadastre, ouverture de rue et affectation à l'utilité publique (rues Jogues et autres, secteur Lévis)**

Réf. : [DEV-2013-079](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente à intervenir avec ce promoteur a été acceptée par la Ville :

- d'acquérir à titre gratuit les lots 5 139 270 et 5 139 271 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion immobilière Gignac et Sylvain inc., d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de rues sur ces lots, conditionnellement à leur acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit le lot 5 139 336 du cadastre du Québec, à des fins de sentier piétonnier, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion immobilière Gignac et Sylvain inc., d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter que ces lots sont affectés à l'utilité publique, conditionnellement à leur acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit une servitude temporaire de passage sur une partie du lot 5 139 344 du cadastre du Québec, à des fins de cercles de virage, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion immobilière Gignac et Sylvain inc. et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-76****Vente du lot 5 164 758 du cadastre du Québec (Parc industriel Bernières)**Réf. : [DEV-2013-090](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'accepter l'offre d'achat de Acier Bouchard inc. du lot 5 164 758 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2013-090, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreuse et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2013-02-77****Avis de motion du Règlement RV-2013-12-36 de tarification pour les biens et les services offerts par la Direction de l'environnement et la Direction des infrastructures**Réf. : [INF-2013-015](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-36 de tarification pour les biens et les services offerts par la Direction de l'environnement et la Direction des infrastructures.

Ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour les biens et les services offerts par la Direction de l'environnement et par la Direction des infrastructures.

**CV-2013-02-78****Avis de motion du Règlement RV2013-12-37 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement**Réf. : [INF-GEN-2013-033](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-37 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie des rues du Mont-Marie, des Buissons et Henry (secteur Lévis) et de corriger une erreur cléricale.

**CV-2013-02-79****Avis de motion du Règlement RV-2013-12-38 fixant pour l'année 2013 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à**

**des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins**

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-38 fixant pour l'année 2013 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins.

Ce règlement a pour objet de fixer, pour l'année 2013, le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et de décréter l'acquisition de lots à ces fins.

**CV-2013-02-80**

**Adoption du Projet de règlement RV-2013-12-39 sur les ententes relatives à des travaux municipaux**

Réf. : [URBA-2013-021](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

D'adopter le projet de règlement RV-2013-12-39 sur les ententes relatives à des travaux municipaux, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-021.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2013-02-81**

**Adoption du Règlement RV-2013-12-34 sur la tarification pour les services rendus par la Direction du service de police de la Ville**

Réf. : [POL-2013-008](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-34 sur la tarification pour les services rendus par la Direction du service de police de la Ville a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour la vérification des antécédents judiciaires, la prise d'empreintes digitales et la validation des numéros de série de véhicules automobiles ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2013-12-34 sur la tarification pour les services rendus par la Direction du service de police de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-82****Adoption du Règlement RV-2013-12-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-31 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial)**Réf. : [URBA-2013-024](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-31 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- de modifier, pour le secteur de la Traverse, formé des zones P2158, P2205 et M2163, les objectifs et les critères applicables pour le lotissement et pour la construction ou l'installation d'un bâtiment principal et l'aménagement extérieur du terrain ;
- d'assujettir la délivrance d'un permis ou d'un certificat à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement, dans la zone P2158, d'un espace de stationnement hors rue incluant une allée de circulation, d'un accès véhiculaire à ce type de stationnement et de voies de circulation, autres qu'une rue publique ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2013-12-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-31 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-83****Adoption du Règlement RV-2013-12-35 établissant un programme de subvention pour l'acquisition d'un composteur domestique et de couches réutilisables**Réf. : [ENV-MR-2013-001-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-35 établissant un programme de subvention pour l'acquisition d'un composteur domestique et de couches réutilisables a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'établir un programme de subvention doté d'une enveloppe budgétaire

de 15 000 \$ pour l'acquisition d'un composteur domestique et de couches réutilisables ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2013-12-35 établissant un programme de subvention pour l'acquisition d'un composteur domestique et de couches réutilisables.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-02-84**

##### **Appui à L'adoberge dans le cadre d'une demande au Fonds des initiatives communautaires de la Stratégie antidrogue**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'appuyer L'adoberge Chaudière-Appalaches dans le cadre de sa démarche relative à une demande au Fonds des initiatives communautaires de la Stratégie antidrogue.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-02-85**

##### **Aide financière à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées Chaudière-Appalaches**

Réf. : [DG-2013-046](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'accorder une aide financière de 1 600 \$ à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées Chaudière-Appalaches afin de maintenir ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-02-86**

##### **Aide financière à Espace jeunesse espéranto**

Réf. : [DG-2013-047](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'accorder une aide financière de 1 150\$ à Espace jeunesse espéranto pour aider cet organisme à maintenir ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-87**

**Période d'intervention des membres du conseil**

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

---

**CV-2013-02-88**

**Condoléances aux membres de la famille de Léo-Paul Bédard**

Il est proposé par le conseiller Michel Patry  
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances des membres du conseil de la Ville à tous les membres de la famille de Léo-Paul Bédard à la suite de son décès.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-02-89**

**Période de questions**

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

---

**CV-2013-02-90**

**Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

À 20 heures 45, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

---

Danielle Roy Marinelli, mairesse

---

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

---